



Atelier sur le conseil d'établissement 6 février 2017

Synthèse

Nombre d'équipes : 4

Nombre de participants : 20

Thème : Le conseil d'établissement : rôle et défis!

Dans le texte : «**CÉ**» : Le Conseil d'Établissement
«**LIP**» : La Loi sur l'Instruction publique

Objectifs : Échange sur l'expérience des représentants sur un CÉ
Connaitre les besoins des membres en «information continue» sur le CÉ et la LIP

Synthèse: Ce document est constitué à partir des **réponses à l'atelier** et des **résultats des sondages préalables**. Il inclut aussi des **démarches de suivi**.

Questions de l'atelier:

1. CÉ et régie interne : La LIP définit les fonctions et pouvoirs du CÉ. Celui-ci établit ses règles de régie interne, qui peuvent reprendre les dispositions de la LIP, et contenir des dispositions propres à ses besoins. Sans restreindre, il peut s'agir du rôle des membres, du calendrier des rencontres, des règles de délibération, d'éthique, du délai d'obtention des documents, du quorum, etc.

A. Quelles seraient selon vous les améliorations à apporter au fonctionnement interne de votre CÉ et aux règles de régie interne?

Réponses à l'atelier :

Les représentants souhaitent une amélioration de la communication entre les groupes siégeant au CÉ, en particulier entre les parents, les enseignants et le personnel. Ils suggèrent une formation annuelle pour les nouveaux membres de CÉ, dont une description de leur rôle et la question de l'assiduité. Une révision de la régie interne serait requise de façon générale.

Sondage CÉ :

Pour tous les répondants, le quorum n'est pas difficile à obtenir. Cependant, des postes demeurent parfois à combler, principalement comme trésorier, secrétaire et membre de la communauté. Les 3/4 des membres de CÉ reçoivent les documents de la rencontre dans un délai raisonnable, soit de 5 à 7 jours à l'avance ou davantage. Il subsiste 1/4 des membres qui peuvent recevoir les documents entre 0 à 5 jours de la réunion. 85% des répondants confirment qu'une régie interne est suivie à leur CÉ, et considèrent qu'elle est à jour dans la même proportion. Les répondants ont été consultés sur les critères de sélection de la direction dans une grande proportion (92%). Enfin des parents indiquent retrouver dans la relation CÉ-école une bonne harmonie et un climat de confiance et de respect.

B. Suite à la modification de la LIP, des substituts pourront être élus pour chacun des groupes sur le CÉ. Est-ce un pouvoir que vous aimeriez inclure à votre régie interne?

Réponses à l'atelier :

Les représentants sont en accord avec cet ajout à la régie interne, mais sous forme de choix, sans l'imposer aux parents. Si des substituts sont élus cependant, ceux-ci devraient assurer un minimum d'assiduité et de suivi, être aussi des parents «engagés». Il devrait être prévu à la régie interne la possibilité, pour les substituts, d'assister et d'intervenir au besoin lors des réunions.

Démarches de suivi (question 1):

Un modèle de régie interne sera proposé aux membres du comité de parents, incluant le pouvoir de nommer des substituts.

2. Suivi budgétaire par le CÉ : Des nouvelles règles de répartition budgétaire sont maintenant en vigueur dans les écoles. En vous référant au document «30170 – initiative des établissements»...

A. Est-ce que la direction vous a présenté, ou projette de vous présenter, une résolution adaptée du document, quant à l'utilisation de ces sommes?

Réponses à l'atelier :

Les membres répondent oui, mais plusieurs rencontres de CÉ sont encore à venir avec ce sujet à l'ordre du jour.

B. Considérez-vous être suffisamment renseignés pour adopter ou non les recommandations de la direction?

Réponses à l'atelier :

Les membres répondent non, dans le sens où la direction d'école explique bel et bien les règles, mais la répartition concrète des sommes est mal démontrée. Un manque d'information est dénoncée par des participants.

C. Selon la liste de services aux élèves, quelle serait votre priorité et pourquoi?

Réponses à l'atelier :

Les moyens priorités sont les services directs aux élèves (matériels et humains), la formation du personnel et l'optimisation du fonctionnement des écoles. La responsabilité première de l'équipe-école quant aux choix des priorités est soulignée par des parents.

Sondage CÉ :

75% des répondants ont abordé le pouvoir pour l'école de décider de certaines dépenses dans leur CÉ. Ils déplorent par contre un certain manque d'information.

Démarches de suivi (question 2) :

Un retour est prévu sur le sujet au comité de parents du 6 mars 2017 par le représentant de la CSRDN. Une formation de la FCPQ se tiendra à Québec le 8 avril 2017. Un suivi sera fait et d'autres informations seront disponibles au besoin.

3. Élèves HDAA et CÉ : «EHDAA» signifie Enfant Handicapé ou en Difficulté d'Adaptation ou d'Apprentissage. Un comité consultatif est présent à la CSRDN, tel que requis par la LIP. De plus, la CSRDN démarre un «chantier» important à ce sujet.

A. Jugez-vous être suffisamment informés des services en place à votre école?

Réponses à l'atelier :

De façon générale, aucune information ne circule vraiment, sauf si un groupe d'élèves à besoin particulier est présent dans une école.

B. Pensez-vous qu'au moins un parent du CÉ devrait être un parent d'un enfant HDAA?

Réponses à l'atelier :

Les membres aiment l'idée, mais considèrent son application difficile. Sans vouloir imposer une règle à cet effet, la présence d'un parent d'un enfant EHDAA pourrait être suggérée ou encouragée. Par ailleurs, une invitation occasionnelle à un parent de l'école ou du comité EHDAA pourrait constituer une ressource intéressante pour un CÉ.

Démarches de suivi (question 3):

L'objectif du comité de parents sur ce point est le développement de relations plus étroites avec le comité EHDAA au point de vue des structures en place et de l'échange d'informations, au bénéfice de tous les parents.

4. Communauté et CÉ : Selon la LIP, un CÉ comprend 2 membres représentant la communauté, sans droit de vote.

A. Est-ce le cas sur votre CÉ?

Réponses à l'atelier :

Si 30% des participants répondent que leur CÉ inclut au moins un membre de la communauté, 70% n'ont aucun représentant.

B. Quelle est, ou quelle devrait être, la mission, le rôle des membres de la communauté?

Réponses à l'atelier :

Le premier rôle serait de faire le «pont» entre l'école et la communauté, amener un autre point de vue, une vision extérieure provenant de la société. Ensuite, apporter un appui financier et organisationnel, sous forme d'aide pour une levée de fonds ou une activité pour les élèves par exemple.

Démarches de suivi (question 4) :

Une présentation pratique pourrait contribuer à valoriser le rôle de la communauté auprès de l'école et du CÉ.

5. Projet éducatif et CÉ : Le projet éducatif est un élément central de l'école et de votre implication parentale sur le CÉ. Celui-ci analyse la situation de l'école, adopte le projet éducatif, voit à sa réalisation et procède à son évaluation. La LIP prévoit une transition future vers une concertation obligatoire de tous les groupes, dont les parents, à chaque étape de l'élaboration du projet éducatif.

A. En suivi du sondage sur le sujet, trouvez-vous que vous êtes assez informés et impliqués vis-à-vis le projet éducatif?

Réponses à l'atelier :

Les membres jugent ne pas être suffisamment informés, nonobstant les grandes orientations de l'établissement.

B. En quelques mots...

i. Comment définissez-vous votre école (valeurs, milieu de vie, apprentissages, etc.)?

Réponses à l'atelier :

Les caractéristiques sont variées : dynamique, diversifiée, coopérative, défavorisée, ouverte, familiale, sportive, accessible (transport). Une école axée sur la communication, l'avenir, la nature, sur l'enfant surtout.

ii. Quelle serait pour vous l'école «idéale»?

Réponses à l'atelier :

Pour les représentants, l'école idéale est ouverte sur la différence, la communication et l'entraide entre le personnel et les parents. C'est un milieu de vie branché sur la communauté et la société, offrant une éducation plus personnalisée grâce à des ratios moins élevés. Une école offrant des activités intégrant tous les niveaux scolaires pour des projets rassembleurs, du sport, de saines habitudes de vie, de l'art, de la musique. Et surtout les ressources financières pour mener à bien cette vision de l'école idéale.

Sondage Projet éducatif :

Les répondants ont tous pris connaissance du projet éducatif de leur école, mais sont partagés (50%) quant à la connaissance de la date d'adoption. Pour la majorité (66%), le projet éducatif n'est pas à l'ordre du jour de leur CÉ cette année. Dans cette optique, 50% des parents considèrent que le projet devrait être mis à jour. Des répondants déplorent le refus d'impliquer les parents et le manque d'information. Ils mentionnent l'importance de l'environnement social dans l'élaboration du projet éducatif.

Démarches de suivi (question 5):

Un colloque national de la FCPQ sur le sujet se tiendra à Québec le 3 juin 2017.

Un suivi sera fait et d'autres informations seront disponibles au besoin.

